

Rapport d'activité 2014

Strasbourg, le 23 février 2015



Conservatoire botanique d'Alsace

1, Place Adrien ZELLER

67000 Strasbourg

Tel : 03 88 15 69 08

Contact : Corinna BUISSON

Conservatoirebotanique.alsace@gmail.com

Sommaire

Préambule	3
Mission de conservation de la flore et des habitats naturels et semi-naturels.....	4
Mission de connaissance	5
Mission d'appui technique et scientifique	7
Vie du GIP	9

Préambule

Devant les menaces qui pèsent sur la flore d'Alsace, il a été décidé de créer un conservatoire botanique régional dont la vocation est la sauvegarde de la flore. Ce projet a été initié à la fin des années 1990 pour voir le jour en 2010, après de nombreuses réflexions de cohérences avec des dispositifs nationaux (Conservatoires botaniques nationaux).

Dès le départ, dans un souci d'économie de moyens et d'efficacité, il a été décidé de mettre en réseau les structures alsaciennes ayant déjà une activité de sauvegarde de la flore plutôt de créer une nouvelle structure (Ville de Mulhouse, Mulhouse Alsace Agglomération, Ville de Strasbourg avec leurs activités conservatoires respectivement au Parc zoologique et botanique de Mulhouse et la Ferme Bussierre, l'Université de Strasbourg avec la gestion de l'herbier de la flore d'Alsace et la Société botanique d'Alsace avec la mise en relation des botanistes et le recueil et la gestion de données sur la flore régionale). La Région Alsace et les deux Départements ont été impliqués dès le départ compte-tenu de leurs politiques respectives de sauvegarde de la biodiversité régionale.

La convention constitutive, signée par l'ensemble des membres du Conservatoire botanique d'Alsace, confère à ce dernier plusieurs missions et notamment :

- Mission de conservation de la flore et des habitats naturels et semi-naturels
- Mission de connaissance
- Mission d'appui technique et scientifique
- Mission de sensibilisation, d'information et de formation

Ces missions doivent permettre au CBA de mettre en œuvre son objet statutaire qui est

- la conservation ex-situ des plantes menacées en Alsace ;
- le stockage et l'exploitation des données actuelles à des fins de suivi des populations végétales ;
- la conservation des données historiques (herbier, données bibliographiques, ...) ;
- l'expertise pour les collectivités, les administrations de l'Etat et les gestionnaires d'espaces protégés ;
- la sensibilisation du public à la conservation de la biodiversité végétale ;
- la contribution à la formation des acteurs locaux à la sauvegarde de la flore.

Mission de conservation de la flore et des habitats naturels et semi-naturels- Activités 2014

Activités du Jardin Conservatoire de Bussière

Gestion des collections

Le bilan des collections – graines en conservation et surfaces cultivées – a été finalisé au premier trimestre. Le tri des graines collectées en 2013 a été poursuivi. L'entretien de la zone de prairie et des allées a été confié à l'entreprise Nature&Techniques, qui est intervenu début juin et en août.

Après le départ de la salariée en cours d'année, une procédure de recrutement a été entamée en fin d'année. La personne recrutée, Delphine Riegel, démarrera ses nouvelles fonctions au 5 janvier 2015.

Un premier chiffrage du projet de réaménagement des surfaces de culture du site de Bussière, afin de l'adapter aux exigences du CBA en termes de conservation ex situ a été réalisé. S'avérant d'un coût trop élevé (environ 300 000 euros TTC), une réduction des coûts et une priorisation des aménagements sont à rechercher.

Activités du Jardin Conservatoire de Mulhouse pour le CBA

Déplacement à Frasné le 17/02 pour le Séminaire PNA *Saxifraga hirculus* organisé par le CBN Franche Comté (Conservation ex situ et projet de renforcement) et mise en culture d'un lot de 60 graines envoyées par le CBNFC en automne.

Envoi de devis pour la culture de plantes au Conservatoire de Mulhouse pour l'année 2015/2016 :

- *Euphorbia palustris* et *Lathyrus palustris* dans le cadre de la rocade sud de Strasbourg
- *Saxifraga hirculus* pour la culture de 1000 plants en 2015/2016 dans le cadre du Plan National d'Action en faveur de l'espèce engagé par le CBN de Franche-Comté.

Stratégie de conservation de l'œillet superbe

Les stratégies de conservation constituent des documents très complets qui couvrent l'ensemble des missions confiées à un conservatoire botanique. Elles prévoient généralement

-un **état des connaissances, d'inventaire et de diagnostic de l'espèce** dans le territoire étudié,

-**une partie d'amélioration de la connaissance de la biologie et de l'écologie de l'espèce** (répartition de l'espèce dans la région, mode de reproduction, exigences écologiques, etc.), connaissances qui peuvent être établies par des relevés de diverses données sur le terrain (relevés phytosociologiques, taux de floraison et de fructification, sondages pédologiques,...), mais aussi en expérimentant des cultures ex-situ ou encore par des analyses génétiques .

- **des propositions d'actions in-situ** pour sauvegarder les habitats de l'espèce.

- En cas de menaces sévères pesant sur l'espèce, la stratégie peut également proposer **des actions ex-situ** (préservation de graines, ou sous forme de culture ex-situ en vue d'une future réimplantation sur site).

- Elles proposent également **des actions de sensibilisation et de formation** envers les différents acteurs.

Bien souvent, les espèces ciblées par les stratégies de conservation sont inféodées à des milieux à forts enjeux et non seulement à la préservation de l'espèce mais aussi à la protection des milieux sensibles.

En 2014, le CBA a été missionné par le Conseil Général du Bas-Rhin pour élaborer une stratégie de conservation de l'œillet superbe, une espèce menacée en Alsace. Dans ce cadre, les stations à Œillet superbe ont pu être inventoriées sur tout le Département du Bas-Rhin. Des graines ont été récoltées et sont conservées à la Ferme Bussierre où des plantes ont également été mises en cultures.

La stratégie de conservation de l'œillet superbe réalisé par le CBA comporte une quinzaine de fiches d'actions avec des préconisations pour que les gestionnaires d'espaces sensibles et les décideurs politiques puissent tenir compte de la présence de l'œillet superbe sur leur territoire.

La mise en œuvre de la stratégie, quant à elle, nécessite un travail de coopération entre l'ensemble des acteurs concernés par la préservation de la flore. Il constitue ainsi un bon outil pour un fédérer les différents acteurs autour d'un même objectif. Dans le cas de l'œillet superbe, les mesures proposées contribuent ainsi à la préservation des milieux riediens.



La diffusion de l'information sur la stratégie ainsi que l'animation de sa mise en œuvre reste à faire.

Mission de connaissance

L'engagement d'actions de conservation ex-situ et in-situ de la flore et des habitats en Alsace nécessite préalablement une bonne connaissance des espèces et habitats qui existent et qui ont historiquement existé sur le territoire alsacien.

Ainsi, il est important de mobiliser les données de tous les acteurs susceptibles d'en posséder et de les compiler. Ce travail permet de dresser un tableau assez complet du niveau de connaissance de la flore et des habitats et de pointer d'éventuelles lacunes qui peuvent être comblées dans un deuxième temps.

La liste rouge des espèces et habitats menacés d'Alsace

La Société botanique d'Alsace gère et met à jour une base de données avec des observations sur la flore, alimentée par son réseau de botanistes bénévoles depuis de nombreuses années.

A partir de ces données, et en intégrant des données d'autres sources (ONF, Université, Parcs naturels régionaux,...), le CBA a œuvré à l'établissement de la liste rouge de la flore menacée d'Alsace qu'il a finalisé en 2014. Cette liste permet de faire une photographie instantanée du degré de menace de la flore, mais aussi de pointer les manques de connaissances. Ainsi, la liste rouge révèle que d'après les données utilisées, près d'un tiers des espèces de cette liste sont considérées comme menacées. Elle montre également que pour plus de 100 espèces, le degré de menace n'a pas pu être déterminé car les informations réunies ont été insuffisantes pour évaluer leur état.

En 2014, le CBA avait initialement également pour mission de dresser la liste rouge des groupements végétaux (habitats) menacés d'Alsace. Si l'évaluation a été faite au niveau global (alliances), les travaux menés ont montré qu'à ce jour, il est impossible de déterminer à un niveau de précisions satisfaisant (associations) le degré de menace des groupements végétaux présents en Alsace : en effet, les nombreux inventaires, études et cartographies d'habitats (Natura 2000, Znieff...) menés en Alsace, se basent jusqu'à aujourd'hui sur l'exploitation de la littérature grise, de référentiels des régions voisines (comme celui de la Franche-Comté), ou des descriptions d'habitats obsolètes et peu précises, non conformes aux standards de qualité exigés au niveau national et européens. L'évaluation du degré de menace des groupements végétaux est en attente d'une validation par le CSRPN.

Mobilisation de données en vue de la création d'une future plateforme de mutualisation de données botaniques

En complément, on constate un gisement important d'études à disposition des pouvoirs publics, et donc de données mobilisables sur la flore et les habitats en Alsace. Ces données représentent un intérêt pour effectuer le suivi diachronique de la répartition des espèces et des végétations. Ainsi, en 2014, 68 000 données ont été collectées et intégrées dans la base de données du CBA.

Enfin, le CBA, dans le cadre de ses activités avec l'Herbier de Strasbourg (Université), a entamé un travail de recensement d'herbiers en Alsace permettant d'avoir une trace historique de la flore d'Alsace.

Améliorer la connaissance sur la flore et les habitats en Alsace : habitats prairiaux et des zones humides en Alsace

Fort de ces constats, le CBA a mené plusieurs actions en 2014 pour améliorer l'état de connaissances, d'une part de certaines espèces, d'autre part des habitats en Alsace. Ces travaux visent à terme l'établissement des référentiels taxonomiques¹ et syntaxonomiques² d'Alsace partagés par tous. Ils constituent une base de travail primordiale pour la connaissance de la biodiversité en permettant à l'ensemble des personnes de travailler sur une liste commune d'espèces et d'habitats, ce qui facilite, en particulier, l'échange et l'agrégation des données d'observation :

- Améliorer la connaissance des habitats prairiaux

Portés par les deux Parcs naturels régionaux et en coopération avec le CBN Franche Comté ainsi que le Pôle lorrain du futur CBN Nord-Est, le CBA a participé à l'inventaire des prairies de montagne. Ce travail conséquent, qui consiste à inventorier tous les habitats prairiaux de montagne, se poursuivra en 2015 et aura comme résultats un guide et une clé de détermination simplifiée des habitats prairiaux en montagne.



¹ Les référentiels taxonomiques sont des listes de référence des espèces présentes dans une région donnée

² Les référentiels syntaxonomiques sont des listes de référence des habitats présentes dans une région donnée

Ce travail de prospection des habitats prairiaux en montagne complète le travail engagé par le CBA sur les prairies de plaine en 2013, poursuivi courant mai 2014.

- **Améliorer la connaissance sur les espèces indicatrices et les habitats des zones humides**

L'Etat, par arrêté interministériel du 24 juin 2008, a publié une liste nationale d'espèces indicatrices et d'habitats des zones humides permettant aux collectivités territoriales et aux services de l'Etat de délimiter des zones humides sur leur territoire. Un croisement de la liste nationale des 801 espèces végétales indicatrices de zones humides, figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, a été effectué avec la liste des espèces compilées dans le cadre de la liste rouge de la flore d'Alsace afin de rendre la liste opérationnelle pour les services de l'Etat. Concrètement ce travail a nécessité de croiser l'ensemble des espèces ayant été signalées, toutes périodes confondues, dans la région avec les espèces de la liste nationale.

Afin de prendre en compte les spécificités locales, une liste de travail, comprenant les espèces potentielles à ajouter à la liste nationale, a été élaborée sur la base de plusieurs critères. Cette liste est en attente de validation par le CSRPN.

Parallèlement, une phase de recensement, de collecte et de qualification des études en Alsace pour définir les zones humides selon l'arrêté a été réalisée.

L'analyse de la liste nationale des groupements végétaux indicateurs de zones humides figurant dans la table B2 de l'annexe 2.2 de cet arrêté a également été réalisée. La proposition de méthodologie pour compléter cette liste reste à réaliser.

Mission d'appui technique et scientifique

Il est important de noter que les activités menées dans le cadre de cette mission ont également contribué à améliorer la connaissance de la flore. Ainsi, les résultats de tous les relevés de terrains alimentent la base de données du CBA et contribuent à mieux connaître la répartition des espèces et de caractériser les habitats présents en Alsace.

Inventaire des oeillets superbes dans le Ried de la Zorn

Le Conservatoire Botanique a encadré techniquement une stagiaire du Conseil général du Bas-Rhin dans la prise de connaissance du dossier et dans le premier traitement des données issues de la première phase d'inventaire en 2013. La seconde phase de terrain en 2014 a été réalisée. Un bilan faisant la synthèse des 2 années d'inventaires a été transmis au CG67. Le rapport final « stratégie de conservation de l'oeillet superbe dans le ried nord » est en cours de rédaction (début décembre).

Une étude visant à caractériser les populations d'oeillets est engagée en partenariat avec l'Université de Strasbourg (Laboratoire LIVE : I. Combroux, L. Hardion), avec une assistance scientifique à maîtrise d'ouvrage par Phyta (A. Davroux). Cette étude se poursuivra jusqu'à septembre 2015.

Mesures compensatoires Passage de Reichstett (Œillet superbe ; 2013-2014-2015)

Le projet de suppression du passage à niveau 6 à Reichstett (67), concerne un secteur à grand enjeu environnemental, notamment par la présence l'Œillet superbe (*Dianthus superbus* L.), espèce protégée au niveau national.

Le Conseil général, maître d'ouvrage, a été autorisé à détruire, altérer et déplacer les spécimens d'Œillets superbes sur le secteur des travaux. Dans le cadre des mesures compensatoires de ce

projet, un important travail de suivis des populations de l'œillet superbe a été réalisé par le CBA en 2014 :

- Appui scientifique à la notice de gestion de la prairie Bruchel à Soufflenheim
- Suivi des populations d'œillet superbe, *Dianthus superbus* L. de l'APPB de Hoerd
- Suivi des populations d'œillet superbe, *Dianthus superbus* L. de l'APPB de Soufflenheim

Pré-cartographie de la zone d'accompagnement sur le Bruch de l'Andlau et le Ried de la Zembs

Les prospections ont été réalisées et les données cartographiques saisies. Les cartographies ont été transmises au CG67.

Appui méthodologique à l'évaluation des travaux sur le couloir du Falimont (RNN du Frankenthal)

L'appui méthodologique du Conservatoire Botanique d'Alsace a consisté à :

- préciser les objectifs de gestion et les objectifs et contraintes du suivi avec le gestionnaire
- proposer et déterminer les indicateurs les plus pertinents en concertation le gestionnaire
- proposer et définir le protocole de suivi en concertation le gestionnaire
- accompagner le gestionnaire dans la 1^{ère} année de mise en œuvre du protocole et dans son analyse des données

Mesures compensatoires Molsheim (2014-2015)

En complément des mesures compensatoires de la déviation de Molsheim, un projet de mise en valeur de l'environnement (PMVE) prévoit de mettre en œuvre une gestion écologique sur environ 88 ha. Le CBA a réalisé une campagne de terrain dans l'objectif de :

- identifier et cartographier les différents groupements végétaux présents sur le site ;
- mettre en correspondance les syntaxons identifiés avec les référentiels nationaux ou communautaires ;
- préciser le niveau d'intérêt patrimonial des végétations ;
- dégager les potentialités de restauration ;
- proposer des mesures de conservation ou de restauration.

Les inventaires de terrain ont été réalisés et les données cartographiques saisies. Le rapport d'analyse a été envoyé au CG67.

Services aux membres :

Conseil Général Bas-Rhin

Accompagnement dans le cadre des inventaires flore/habitats sur l'ENS Grossmatt

Plusieurs échanges portant sur la méthodologie et l'analyse ont eu lieu avec le bureau d'études en charge des inventaires et le CG67, maître d'ouvrage. Une journée de terrain a été organisée.

Région Alsace

Accompagnement dans le cadre de l'évaluation des MAET sur le Ried de l'III

Le Conservatoire Botanique d'Alsace est intervenu en appui technique au service Environnement de la Région Alsace dans le cadre d'une prestation confiée à un bureau d'études.

Cette étude a pour objectif d'évaluer l'efficacité des MAET de la zone de l'III sur la préservation de la flore et les habitats prairiaux exceptionnels de ce secteur et de pouvoir éventuellement réajuster les mesures pour la prochaine campagne de contractualisation.

Un avis sur le rendu définitif de l'étude a été rendu. Une co-animation a été réalisée lors de sorties organisées par le Conseil Régional sur les prairies du Ried de l'III.

Ville de Strasbourg

Appui méthodologique à l'évaluation de la gestion dans les prairies des RNN

Le Conservatoire Botanique a pris connaissance des différents éléments de ce projet (plan de gestion, objectifs et contraintes du gestionnaire). Des indicateurs de suivi et le protocole de suivi ont été définis avec la Ville de Strasbourg. Sa mise en oeuvre par la Ville de Strasbourg a été accompagnée par le CBA.

Mission de sensibilisation, d'information et de formation

Sortie botanique avec la Société Botanique d'Alsace

Une sortie organisée le 21/06/14 par la Société Botanique d'Alsace sur les prairies du Ried du Bruch de l'Andlau a été animée par le Conservatoire Botanique. Elle a réuni une dizaine de participants.

Formation des agents de l'ONEMA

Dans le cadre des plans de contrôle départementaux police "eau et nature", les services départementaux de l'Onema sont identifiés comme services pilotes sur la thématique "zones humides". Les agents des services territoriaux de l'Onema se trouvent confronter à la nécessité d'acquérir les bases méthodologiques nécessaires à la délimitation réglementaire et à la caractérisation des zones humides dans le cadre des contrôles de police judiciaires et des avis techniques Onema relatifs à l'instruction administrative des dossiers zones humides. En 2014, le CBA a ainsi dispensé deux journées de formation sur les espèces indicatrices de zones humides.

Vie du GIP

En 2014 ont été organisés quatre Conseils d'Administration et deux comités techniques. Une réflexion et des débats autour de la mise en conformité de la convention constitutive ont été menés, ayant abouti à un projet de convention qui devra être signé en 2015. L'élaboration des conventions bilatérales entre le Conservatoire botanique d'Alsace et les membres du GIP a également avancé en 2014. Elles devront être signées en 2015.

En 2014, l'équipe salariale recruté en propre par le GIP a été composée de :

- Marie-Blandine Ernst (démission fin mars 2014)
- Régis Huet (fin de contrat 30 novembre 2014)
- Jérôme Hog (fin de contrat 31/12/2014)
- Marine Pouvreau (fin de contrat 31/12/2014)
- Nicolas Simler (fin de contrat au 31/12/2014)
- Julie Vangendt (contrat en cours)

Budget annuel 2014: 195 973 Euros